

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-17/2026**

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Objet : Création des commissions communales/extra communales

L'an deux mil vingt-six et le huit avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Maeva PARMENTIER – Michaël RUAZ.

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L 2121-22 du CGCT,

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Maire propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Des comités consultatifs ou des groupes de travail inter commissions pourront également se mettre en place à l'avenir sur certaines thématiques particulières.

- La Commission Administration générale regrouperait les thématiques des finances, des ressources humaines et des systèmes d'information/communication comme le site internet ou le bulletin municipal.
- La Commission Urbanisme traiterait des dossiers relevant de l'urbanisme, les risques, l'aménagement du territoire et l'interface avec le secrétariat de mairie.
- La Commission Voirie serait dédiée aux routes, chemins, forêt et réseaux (éclairage public, eau, assainissement...).
- La Commission Technique, en lien avec la commission voirie, traiterait des bâtiments, régie de chaleur et plus généralement les projets et travaux.
- La Commission Cadre de vie serait en charge de la vie associative, de l'évènementiel et de l'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

DECIDE la création des commissions communales suivantes : Administration Générale, Urbanisme, Voirie, Technique et Cadre de vie

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2026

Le Maire

Jocelyn BOUVIER
26750 D